

Avis adopté à la séance plénière du 26 janvier 2021

## Plan de relance et déclinaison territoriale dans les Outre-mer

### Déclaration du groupe de l'Artisanat

Le Plan de relance destiné à faire face aux conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire, doit pouvoir s'appliquer sur l'ensemble du territoire français.

Or, les difficultés structurelles que connaissent de manière diverse les territoires ultramarins – en termes de formation, d'emploi, de logement ou d'accès aux infrastructures – sont de nature à freiner sa mise en œuvre.

C'est pourquoi, comme le souligne l'avis, il importe à la fois de prévoir des plans de relance propres à chaque collectivité ultramarine, co-construits avec l'État, les élus locaux et les représentants de la société civile organisée, mais aussi de veiller à leur articulation et leur complémentarité avec les plans de développement et de convergence existants.

Ainsi, les plans de relance ne doivent pas laisser de côté les priorités d'investissement en particulier dans l'éducation pour réduire fortement le taux de décrochage scolaire, ou encore dans la formation des actifs, pour répondre aux besoins en compétences des territoires au regard de leurs enjeux de développement.

De plus, ces plans de relance territoriaux doivent s'inscrire dans la philosophie de la Loi pour l'Égalité réelle des Outre-Mer, et donc revêtir une forme contractuelle permettant de leur donner de la visibilité et d'en assurer un suivi régulier, autour d'engagements réciproques des parties signataires.

Mais l'atteinte de ces objectifs implique également de s'attaquer à certains problèmes propres aux collectivités ultramarines.

C'est le cas des délais de paiement qui, en Outre-Mer, sont bien supérieurs à la moyenne métropolitaine et impactent durement la trésorerie des entreprises locales, alors que certains secteurs économiques, dont le bâtiment, sont très dépendants de commande publique.

L'avis propose plusieurs pistes pour rompre avec une telle situation qui fragilise de nombreuses TPE-PME, mais aussi pour accompagner davantage les collectivités en difficultés, et leur permettre de retrouver des capacités d'autofinancement et de porter des investissements répondant notamment aux appels à projets du Plan de relance.

L'avis souligne par ailleurs, l'importance de développer l'économie et les emplois locaux, en s'appuyant sur les atouts des territoires ultramarins.

Il appelle en effet à se saisir de la période de relance actuelle pour faire émerger des filières d'excellence dans les Outre-Mer.

Nous retenons en particulier celle du tourisme durable et celle de l'alimentation comme porteuses d'enjeux importants pour le présent et l'avenir de ces territoires.

Le rôle de ces filières est en effet essentiel pour conforter le secteur de l'artisanat ultramarin, qui est à la fois un vecteur de création d'entreprises et de formation des jeunes en apprentissage, tout en étant soucieux de promouvoir les produits et savoir-faire locaux, et plus largement pour assurer le dynamisme économique et l'attractivité des territoires d'Outre-Mer.

La mobilisation de ce secteur sera d'autant plus efficace que ses représentants locaux seront associés à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans de relances territoriaux préconisés par cet avis.

Le groupe de l'artisanat a voté l'avis.